

1. Identification

Identificateur de produit	GP PRO ActiveAire® Urinal Screen, Agrumes	
Liste de produits	GP PRO ActiveAire® Low-Splash Deodorizer Urinal Screen, Citrus	SKU 48265
	GP PRO ActiveAire® Deodorizer Urinal Screen, Citrus	SKU 48275
Autres moyens d'identification	Aucune.	
Usage recommandé	Entretien des urinoirs de	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	Georgia-Pacific Consumer Products LP	
Adresse	133 Peachtree Street, NE Atlanta, GA 30303	
Téléphone	Information technique : 866.435.5647 Demande FS : 404.652.5119	
Courriel	MSDSREQ@GAPAC.com	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC- No de téléphone d'urgence : 800.424.9300	
Importateur/Fournisseur/Distributeur	Sans objet.	

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	Il s'agit d'un produit de soins grand public qui est sûr pour les consommateurs lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi sur l'étiquette.	
Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	En cas de contact prolongé ou répété, porter des gants de protection. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement spécifique (voir rubrique 4 de la FS).
Stockage	Conserver à l'écart de oxydants forts.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
BENZOATE DE BENZYLE		120-51-4	7 - 13
LINALOOL (EX BOIS DE ROSE, SYNTHETIC)		78-70-6	0.5 - 1.5
2,6-di-tert-butyl-p-crésol		128-37-0	0.1 - 1
CITRAL		5392-40-5	0.1 - 1
D-LIMONÈNE		5989-27-5	0.1 - 1
alpha-Hexylcinnamaldéhyde		101-86-0	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			80 - 100

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Transporter à l'extérieur.
Contact avec la peau	Nettoyer à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés. Keep individual under observation.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate et éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Enlever toute source d'inflammation.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Contenir le déversement puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Si de grandes quantités s'infiltrent dans les égouts, informez en les autorités locales.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas goûter ni avaler. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposage de moins de 30 jours : 32-90 °F (0-32,2 °C). Conditions optimales d'entreposage à long terme : 60-75 °F (15,5-23,8 °C). Conditions acceptables d'entreposage à long terme : 40-80 °F (4,4-26,6 °C).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
CITRAL (CAS 5392-40-5)	TWA	5 ppm	Fraction inhalable et vapeur.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
CITRAL (CAS 5392-40-5)	TWA	5 ppm	Fraction inhalable et vapeur.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
CITRAL (CAS 5392-40-5)	TWA	5 ppm	Fraction inhalable et vapeur.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
	8 heures	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

CITRAL (CAS 5392-40-5)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

CITRAL (CAS 5392-40-5)

Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

CITRAL (CAS 5392-40-5)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

CITRAL (CAS 5392-40-5)

Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation générale normalement adéquate.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de protection lorsqu'on manipule le produit en grandes quantités**Protection de la peau****Protection des mains** En cas de contact prolongé ou répété, porter des gants appropriés.**Autre** Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des gants appropriés pour manipuler les grandes quantités.**Protection respiratoire** Dans des conditions normales d'utilisation protection respiratoire ne devrait être nécessaire.**Dangers thermiques** Sans objet.**Considérations d'hygiène générale** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence****État physique** Solide.**Forme** Solide**Couleur** Jaune.**Odeur** Caractéristique.**Seuil olfactif** Non disponible.**pH** Non disponible.**Point de fusion et point de congélation** 60 - 85 °C (140 - 185 °F)**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.**Point d'éclair** > 93.0 °C (> 199.4 °F)**Taux d'évaporation** Non disponible.**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité****Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.**Tension de vapeur** Non disponible.**Densité de vapeur** Non disponible.**Densité relative** Non disponible.**Solubilité****Solubilité (eau)** Insoluble**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

Température d'auto-inflammation > 330 °C (> 626 °F)

Température de décomposition > 300 °C (> 572 °F)

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures à 210 °C. Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Sans objet dans des conditions d'utilisation normale. Peut causer l'irritation gastro-intestinale s'ingéré.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
Orale		
DL50	Rat	> 6000 mg/kg
alpha-Hexylcinnamaldéhyde (CAS 101-86-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 2.12 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	3100 mg/kg
BENZOATE DE BENZYLE (CAS 120-51-4)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	4000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
CITRAL (CAS 5392-40-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	0.68 mg/l, 7 heures
Orale		
DL50	Rat	6800 mg/kg
D-LIMONÈNE (CAS 5989-27-5)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Souris	5600 - 6600 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

CITRAL, Fraction et vapeur inhalables. (CAS 5392-40-5) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0) Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

CITRAL (CAS 5392-40-5) Sensibilisation cutanée

Sensibilisation respiratoire Non classé.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CITRAL (CAS 5392-40-5) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CITRAL (CAS 5392-40-5) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Sans objet.

Effets chroniques N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS 128-37-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Invertébrés (Invertébrés)	0.48 mg/l, 48 heures
alpha-Hexylcinnamaldéhyde (CAS 101-86-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	1.1 mg/l, 48 heures
BENZOATE DE BENZYLE (CAS 120-51-4)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson	0.29 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia	0.25 mg/l, 21 Jours
CITRAL (CAS 5392-40-5)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson	6.78 mg/l, 96 heures
D-LIMONÈNE (CAS 5989-27-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	69.6 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	0.619 - 0.796 mg/l, 96 heures
LINALOOL (EX BOIS DE ROSE, SYNTHETIC) (CAS 78-70-6)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	20 mg/L, 48 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5.1
BENZOATE DE BENZYLE	3.97
CITRAL	3.45
D-LIMONÈNE	4.57
LINALOOL (EX BOIS DE ROSE, SYNTHETIC)	2.97

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Do not incinerate used or unused product.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport**TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non disponible.

15. Informations sur la réglementation**Réglementation canadienne****Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux**Pays ou région**

Canada

Nom de l'inventaire

Liste intérieure des substances (LIS)

En stock (Oui/Non)*

Oui

États-Unis et Porto Rico

Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)

Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations**Date de publication**

09-23-2020

Version n°

01

Avis de non-responsabilité

Cette FS vise à fournir rapidement des informations utiles à(aux) l'utilisateur(s) de cette matière ou de ce produit. Elle ne vise pas à servir d'étude détaillée de tous les risques et dangers possibles, et présuppose un usage raisonnable du produit. Les informations contenues dans la présente FS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et sont une compilation de renseignements issus de sources jugées fiables. Elles sont soumises à votre attention aux fins d'analyse et de vérification. L'utilisateur ou le manutentionnaire (ou son employeur) doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation, de manipulation ou d'entreposage de cette matière, et déterminer quelles mesures de sécurité ou autres précautions particulières doivent être appliquées. Les employeurs doivent veiller à ce que leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront ce produit reçoivent les mises en garde et les procédures appropriées en ce qui concerne la manipulation sécuritaire du produit, et ce, y compris la présente FS. Les utilisateurs ou les manutentionnaires du produit (ou leur employeur) incertains quant aux mesures de précaution spécifiques à appliquer doivent consulter leurs employeurs, fournisseurs du produit ou professionnels de la santé et de la sécurité avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez nous aviser immédiatement si vous jugez que cette FS ou tout autre renseignement concernant la santé ou la sécurité de ce produit est inexact ou incomplet.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données écologiques: Effets écotoxicologiques
Renseignements sur le transport : Nom de l'agence, type d'emballage et sélection du mode de transport
Données réglementaires: États-Unis
Données HazReg : Inventaires internationaux
GHS: Classification